

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS (ÉUF)

L'ÉUF, C'EST POUR QUI ?

- ❖ **Tou-te-s les étudiant-e-s qui suivent ou qui ont réussi le cours de *Littérature québécoise* (601-103-MQ)**, peu importe leur programme et peu importe leur cégep, doivent réussir l'épreuve uniforme pour obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC), et ce, sans exception.

INSCRIPTION AUTOMATIQUE

Tout-e étudiant-e inscrit-e au Cégep du Vieux Montréal qui suit le cours de *Littérature québécoise* est automatiquement inscrit-e à la passation de l'ÉUF au Cégep du Vieux Montréal. En cas d'échec ou d'absence à l'épreuve, la réinscription demeure automatique tant et aussi longtemps que l'élève qui doit repasser l'épreuve reste inscrit-e à au moins un cours au Cégep du Vieux Montréal.

SITUATIONS NÉCESSITANT UNE DÉMARCHE SPÉCIFIQUE D'INSCRIPTION

Une démarche spécifique d'inscription n'est requise que dans les quatre situations suivantes :

- Si **vous êtes un-e ancien-ne étudiant-e du CVM**, vous devez écrire un courriel à registraire@cvm.qc.ca afin d'être inscrit-e à l'épreuve uniforme de français. Vous devez mentionner votre nom complet et votre numéro de matricule.
- Si vous êtes **finissant-e-s** et que vous souhaitez participer à l'**épreuve du mois d'août**, vous devez écrire à registraire@cvm.qc.ca pour y être inscrit-e. Mentionnez votre nom complet et votre numéro de matricule.
- Si vous êtes ou avez été étudiant-e au CVM, mais que **vous souhaitez passer l'ÉUF dans un autre cégep**, vous devez en faire la demande auprès de Monsieur Frédéric Jean à l'encadrement scolaire : fjean@cvm.qc.ca. Notez que certaines conditions s'appliquent et que votre demande pourrait être refusée.
- À l'inverse, si **vous êtes un-e étudiant-e provenant d'un autre cégep**, vous devez vous adresser à l'encadrement scolaire de votre cégep d'origine pour pouvoir passer l'ÉUF au Cégep du Vieux Montréal.

❖ Étudiant-e-s bénéficiant de mesures spéciales

Les accommodements auxquels les **étudiant-e-s en situation de handicap ou ayant un trouble d'apprentissage** reconnu par le Ministère (inscrit-e-s au SAIDE) sont automatiquement prévus par l'Encadrement scolaire.

Les étudiant-e-s **autochtones** et **allophones** qui ont fait leurs études secondaires dans une autre langue autre que le français ou l'anglais ont automatiquement droit à une heure (60 minutes) supplémentaire pour passer l'examen.

COMMENT OBTENIR LE STATUT OFFICIEL D'AUTOCHTONE OU D'ALLOPHONE?

Toutes les demandes doivent être faites par le collège au moyen d'un formulaire disponible sur le site sécurisé du Ministère et être accompagnées des preuves pertinentes.

C'EST QUAND ?

❖ Trois fois par an, à la même date et à la même heure dans tout le Québec.

- Toujours un mercredi, à la **fin de chaque session**.
- **Automne : mi-décembre**, épreuve ouverte à tout·e étudiant·e ayant suivi le cours 601-103-MQ *Littérature québécoise*
- **Hiver : mi-mai**, épreuve ouverte à tout·e étudiant·e ayant suivi le cours 601-103-MQ *Littérature québécoise*
- **Été : début août**, épreuve réservée exclusivement aux **finissant·e·s** qui en ont fait la demande expresse à l'Encadrement scolaire.

Notez que les élèves concerné·e·s reçoivent une **convocation dans le module « Messages et documents » sur Omnivox** environ deux semaines avant la date de l'épreuve à laquelle ils ou elles sont inscrit·e·s. Ce document précise le local où chacun·e doit se présenter. À la même période, une liste des étudiant·e·s inscrit·e·s est aussi affichée sur le babillard situé au 3^e étage juste avant les escaliers mobiles.

❖ La durée de l'épreuve est de 4 h 30

Elle a lieu entre 8h30 et 13h00, mais il est fortement recommandé de se présenter au local où aura lieu la passation de l'épreuve **dès 8 heures**.

C'EST QUOI ?

❖ L'épreuve uniforme de français est **un examen du ministère de l'Enseignement supérieur**.

N. B. : Le résultat à l'épreuve uniforme n'a aucune incidence sur la cote R. Les universités ont cependant accès au verdict final de l'épreuve uniforme (« Réussite » ou « Échec ») puisqu'il apparaît au relevé de notes émis par le collège.

- ❖ L'épreuve consiste en la rédaction d'une **dissertation critique d'environ 900 mots**, citations incluses, à partir d'un choix de trois sujets accompagnés chacun d'un ou deux extraits de textes littéraires.
- ❖ Le but de l'épreuve est de vérifier que l'étudiant·e possède les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour **comprendre des textes littéraires** et pour **énoncer un point de vue critique** pertinent, cohérent et écrit dans une **langue correcte**.

❖ Trois critères de correction sont utilisés pour évaluer l'épreuve :

CRITÈRE I COMPREHENSION ET QUALITE DE L'ARGUMENTATION

1. Respect du sujet de rédaction
2. Qualité de l'argumentation
3. Compréhension des textes et intégration de connaissances littéraires

CRITÈRE II STRUCTURE DU TEXTE

4. Introduction et conclusion
5. Développement

CRITÈRE III MAITRISE DE LA LANGUE (maximum de 30 fautes sur 900 mots)

6. Vocabulaire
7. Syntaxe et ponctuation
8. Orthographe d'usage et orthographe grammaticale

❖ L'échec à l'un des critères d'évaluation entraîne un échec automatique à l'épreuve uniforme.

Ainsi, l'étudiant·e doit obtenir une cote globale supérieure ou égale à C à chacun de ces trois critères. Dès qu'une des trois cotes est égale ou inférieure à D, un verdict d'échec [EC] est attribué.

QUEL MATÉRIEL ?

❖ Matériel obligatoire

Chaque étudiant·e doit se présenter avec

- une **carte d'identité avec photo**

Il y a un contrôle d'identité avant d'entrer en classe. Seulement les étudiant·es qui présentent une carte d'identité avec photo (carte papier ou électronique) ont l'autorisation de faire l'épreuve uniforme.

- son propre **matériel de rédaction**

L'étudiant·e doit apporter tout le matériel nécessaire à une rédaction, soit

- des **stylos à l'encre bleue ou noire** (pas de stylos à encre effaçable) pour l'écriture au propre ;
- des crayons à la mine et une efface (pour annoter les textes) ;
- du ruban correcteur (pas de *liquide* correcteur).

Il n'est pas nécessaire d'apporter des feuilles : la dissertation est rédigée dans un cahier qui lui sera remis au début de la rédaction.

Notez que **l'échange de matériel est strictement interdit** durant l'épreuve.

❖ Matériel recommandé

Le jour même de l'épreuve uniforme, il est de la responsabilité de l'étudiant·e d'apporter :

- **Trois ouvrages de référence linguistique** (pas davantage)

- L'étudiant·e peut consulter, au besoin, trois ouvrages de référence sur le code linguistique.

Par exemple, un·e étudiant·e peut apporter *Le Parce que*, *Le Petit Robert*, *Le Multidictionnaire*, *L'art de conjuguer* de Bescherelle ou un dictionnaire bilingue.

- L'étudiant·e doit apporter ses propres ouvrages : il ne lui est permis d'emprunter ni ceux des autres étudiant·es ni ceux du local de classe où a lieu l'épreuve uniforme.

- **Une calculatrice et une montre**

Aucun appareil électronique n'est toléré en classe. En cas de consultation d'un tel appareil (et ce, même si c'est pour compter les mots du texte ou consulter l'heure), **la rédaction est refusée pour cause de plagiat**, ce qui entraîne l'échec à ce travail.

- **Une collation**

Aucune longue sortie de classe n'est tolérée. L'étudiant·e a le droit de quitter la classe, une personne à la fois, pendant quelques minutes, le temps d'aller aux toilettes. Toute sortie de classe est notée par la personne qui surveille l'épreuve (qui sort? combien de temps?). Il est donc recommandé d'apporter une collation.

❖ Matériel interdit

Il est interdit à l'étudiant·e d'utiliser un dictionnaire électronique, des notes personnelles, des notes de cours, des anthologies de la littérature ou tout autre ouvrage portant sur la rédaction ou sur la présentation de textes.

COMMENT S'Y PRÉPARER ?

❖ **Noter à l'avance le numéro de local**, histoire d'éviter de perdre du temps précieux (et d'alimenter le stress!) à chercher frénétiquement ce numéro sur les babillards du collège le matin de l'épreuve.

❖ **Réviser les rédactions précédentes** (s'il y a lieu).

❖ **Réviser les règles de grammaire qui posent problème** et, s'il y a lieu, faire quelques exercices liés à ces règles sur le site du CCDMD pour faire des [exercices en français écrit](#), faire [des exercices préparant à la dissertation critique](#), voir des [exemples de dissertations critiques](#), etc.

QUELLE STRATÉGIE METTRE EN PLACE ?

❖ Éviter les pénalités fatales

- Les textes rédigés à la mine ne sont pas corrigés par le Ministère.
- Les brouillons ne sont pas corrigés par le Ministère.
- Les textes de moins de 600 mots ne sont pas corrigés par le Ministère

❖ Échec automatique ❖

❖ Assumer les pénalités supportables

Certaines pénalités sont infligées en fonction du nombre de mots rédigés, qui comprennent les citations. En cas de doute de la part du correcteur ou de la correctrice, les mots de la copie sont recomptés.

800 mots et plus	Aucune pénalité
Entre 600 et 799 mots	Pénalité ¹
Moins de 600 mots	❖ Échec automatique ❖

Ainsi, un·e étudiant·e qui n'écrit que 728 mots sera pénalisé, mais fort peu : sa cote pour le contenu commencera à B. Dans ce cas, un·e étudiant·e qui éprouve des difficultés en français écrit aurait avantage à limiter la longueur de son texte pour se consacrer à la révision de la langue écrite.

❖ Gérer le temps en conséquence

- Assurez-vous d'avoir assez de temps pour effectuer une **bonne révision linguistique**.
La plupart des échecs étant liés à une cote trop faible au critère « Maîtrise de la langue », l'étudiant·e doit bien gérer son temps lors de la rédaction afin de pouvoir effectuer une bonne révision linguistique.
- **Choisissez le sujet qui vous inspire** indépendamment des textes.
Vous n'aurez pas le temps de lire tous les textes pour vous décider.
- **Une fois votre sujet choisi, assumez-le** : ne pensez même pas à en changer.
En agissant comme si vous n'aviez qu'un seul sujet possible, vous penserez à chercher les éléments du texte qui vous aideront à le développer et éviterez ainsi d'hésiter et de paniquer.
- **Faites un bon plan**, révisez-le, et rédigez directement votre dissertation à l'encre, au propre
Vous n'avez pas le temps de faire un brouillon et les correcteurs du Ministère ne considéreront que votre texte au propre.
- Le plan de développement est plus facile à élaborer si on choisit un **sujet de dissertation qui propose une comparaison de textes**. Annotez les deux textes en cherchant à
 - identifier deux axes de lecture exploitables (qui finiront par définir vos **idées principales**) et
 - à repérer comment ces axes de lecture se manifestent dans chacun des deux textes (= les preuves qui vous inspireront la formulation des **idées secondaires**).
- Rédigez **d'abord les paragraphes de développement** : passez une page ou deux et ne songez à vos introduction et conclusion qu'après avoir révisé l'orthographe et la grammaire de votre développement.
- **Surveillez votre montre²** :
 - Assurez-vous d'avoir écrit au moins 600 mots.
 - S'il vous reste entre 45 et 60 minutes, assurez-vous d'avoir bien révisé la langue écrite du développement avant de rédiger l'introduction et la conclusion.
 - S'il vous reste un peu de temps, faites éventuellement l'impasse sur le « sujet amené » de l'introduction et sur l'« ouverture » dans la conclusion : le sujet posé, le sujet divisé, le rappel de la thèse et la synthèse finale des idées « s'écrivent presque d'eux-mêmes » quand on a rédigé et révisé le développement.

¹ 700 à 799 mots : L'étudiant·e ne peut pas obtenir plus que la cote B au sous-critère 2 et le ratio des fautes est établi.

² 600 à 699 mots : L'étudiant·e ne peut pas obtenir plus que la cote C+ aux sous-critères 1, 2 et 3 et le ratio des fautes est établi.

² Attention! **Les montres intelligentes et les cellulaires sont strictement interdits !**

QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?

❖ Le résultat : « réussite » (RE) ou « échec » (EC)

- Il apparaît d'abord sur *Omnivox* et sur le relevé de notes de l'étudiant-e.
- Plus tard, par la poste, un relevé officiel plus détaillé est envoyé à l'étudiant-e par le ministère de l'Enseignement supérieur : il présente les résultats obtenus à chacun des trois critères d'évaluation.
- Les résultats de l'épreuve uniforme de français sont disponibles
 - en mars pour celle de décembre,
 - au début juillet pour celle de mai et
 - au début de septembre pour celle du mois d'août.

Des milliers d'étudiant-e-s faisant l'épreuve uniforme en même temps, il est normal que les résultats ne soient pas tous envoyés le même jour, voire la même semaine. Un délai dans la transmission du résultat n'est en rien indicatif de la réussite ou de l'échec à l'épreuve uniforme.

❖ Réinscription automatique en cas d'échec

S'il y a échec à l'épreuve uniforme, l'étudiant-e sera automatiquement réinscrit-e à l'épreuve suivante (sauf dans le cas de la session d'été) tant et aussi longtemps qu'il ou elle continue de fréquenter le cégep. Les reprises sont illimitées et sans frais.

❖ Demande de la copie de son examen

L'étudiant-e peut obtenir une copie de son texte corrigé pour mieux comprendre ses erreurs et les corriger la prochaine fois. Pour ce faire, l'étudiant-e doit compléter un [formulaire de demande sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur](#). La demande doit obligatoirement contenir tous les renseignements nécessaires. Avec la copie de son examen, l'étudiant-e reçoit un document expliquant clairement les cotes qui lui ont été attribuées, mais le Ministère ne fournit aucune explication supplémentaire à ce sujet.

❖ Demande de révision du résultat

L'étudiant-e peut demander une révision de son résultat en adressant par écrit une demande de révision au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Des renseignements sur la procédure *Demande de révision de notes* figurent au verso du *Relevé des résultats*. Pour couvrir les frais de révision, l'étudiant-e doit joindre à sa demande un mandat-poste ou un chèque certifié de 11,10\$ à l'ordre du ministre des Finances. Si le verdict d'échec est maintenu, l'étudiant-e reçoit automatiquement une copie de son examen. Il est important de noter que le verdict de la révision de note est final.

❖ Analyser ses résultats et solliciter l'aide des services de soutien appropriés

- L'[aide des monitrices et moniteurs du CAF](#) est recommandée pour les échecs liés à une note insuffisante dans le critère d'évaluation « **Maitrise de la langue** ».
- Si l'étudiant-e doit aussi recommencer le cours 601-103-MQ *Littérature québécoise*, ce cours et le tutorat offert par l'enseignant durant ses heures de disponibilités sont recommandés pour travailler la **qualité de l'argumentation** et la **structure** de la dissertation critique. À celles et ceux qui souhaitent un travail régulier de ces aspects de la dissertation, on conseillera les [services des monitrices et moniteurs du BAL](#).
- Si l'étudiant-e a réussi le cours 601-103-MQ *Littérature québécoise*, on lui conseillera de consulter le responsable du [service d'aide à la réussite de l'ÉUF](#) pour retravailler ou entretenir ses compétences en **qualité de l'argumentation** et **structure** de la dissertation critique.

*Vous avez encore des questions sur l'ÉUF?
N'hésitez surtout pas à me contacter!*

Didier Godin

Responsable de l'aide à la réussite de l'épreuve uniforme de français
MIO ou dgodin@cvm.qc.ca
Local 7.04